PRÉSIDENCE DU FASO

CAPES
Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort nous Vaincrons

POLICY PAPER

Investir dans la stabilité de l'emploi des personnes déplacées internes au Burkina pour leur sécurité alimentaire

Résumé

La crise sécuritaire au Burkina Faso a provoqué le déplacement de plus de deux millions de personnes. Si l'aide humanitaire demeure indispensable, elle ne suffit pas à restaurer durablement l'autonomie économique des ménages déplacés. À partir des données de l'enquête téléphonique à haute fréquence sur les Personnes Déplacées Internes (HFPS-IDP), cette étude analyse les déterminants de l'accès à l'emploi des PDI et l'impact différencié de chaque type d'emploi sur leur sécurité alimentaire.

Les résultats montrent que près d'un tiers des PDI sont sans emploi et que l'accès à l'emploi dépend fortement de l'éducation, du sexe et de l'âge. Surtout, l'accès à l'emploi seul ne garantit pas la sécurité alimentaire. Seul l'emploi salarié améliore significativement la sécurité alimentaire des ménages PDI. L'agriculture familiale protège contre les formes les plus sévères d'insécurité alimentaire sans toutefois réduire l'insécurité alimentaire globale induite par le déplacement. Quant à l'auto-emploi informel non agricole, pourtant très répandu, son effet n'est pas statistiquement démontré.

Ces constats invitent à trois priorités d'intervention : faciliter l'accès à des emplois stables et formels, lever les obstacles spécifiques aux femmes, aux personnes âgées et aux moins instruits et renforcer la productivité de l'agriculture familiale comme filet de sécurité alimentaire.

Nan DA
Chargé d'études

Département Développement et Secteurs Sociaux

JUIN 2026

1. Introduction - Contexte - Justification

Le Burkina Faso traverse depuis 2015 une crise sécuritaire et humanitaire d'une grande ampleur. L'intensification des attaques contre les populations civiles a entraîné des déplacements massifs de plus de deux millions de personnes au premier trimestre 2023, avant de se stabiliser autour de ce niveau à la fin de 2024 (OCHA, 2023 ; OCHA, 2024). Des mouvements de retour se sont par ailleurs amorcés ; plus d'un million de PDI étaient retournées dans leur localité d'origine à la fin de 2024 (UNHCR, 2025), signe que la situation évolue et que les réponses ne peuvent plus se limiter à une gestion ponctuelle de l'urgence.

Ces populations déplacées, majoritairement issues de communautés rurales agricoles, ont abandonné leurs terres et leurs moyens de subsistance pour se réfugier dans des zones jugées plus sûres, souvent urbaines ou péri-urbaines où elles vivent soit dans des sites d'accueil soit au sein de ménages hôtes. Le déplacement forcé ne se résume pas à un changement de lieu de résidence ; il s'accompagne d'une rupture des réseaux professionnels, d'une perte des actifs productifs (terres, bétail) et d'une confrontation à un marché du travail souvent méconnu et dominé par l'informel. Prenant conscience des conséquences du déplacement des populations, le gouvernement du Burkina Faso et ses partenaires n'ont pas seulement intervenu dans la seule logique d'urgence. Différentes interventions sont associées afin de porter une réponse holistique à la crise. La politique du Gouvernement Burkinabè s'opérationnalise à travers la stratégie nationale de relèvement des personnes déplacées internes et des communautés d'accueil (SNR-PDICA 2023-2027), dont l'objectif général est la restauration des moyens de subsistance et l'inclusion socio-économique durable des PDI. Cette note vise à combler le déficit de données empiriques précises sur le type d'emploi qui protège réellement la sécurité alimentaire des ménages PDI.

Elle cherche à répondre à deux questions : (i) qui, parmi les PDI, accède à l'emploi, et à quel type d'emploi ? (ii) Comment les différents types d'emploi affectent-ils la sécurité alimentaire des ménages PDI ? Partant de ces interrogations, l'objectif de l'étude est d'identifier et expliquer les facteurs qui influencent l'accès à l'emploi et l'effet différencié des types d'emploi sur la sécurité alimentaire.

La section 2 présente les données et la démarche d'analyse. La section 3 expose les principaux résultats sur l'accès à l'emploi et son lien avec la sécurité alimentaire. La section 4 introduit les messages clés de l'exercice et en tire des recommandations de politiques, et la section 5 conclut.

+2 000 000 de Personnes

L'intensification des attaques contre les populations civiles a entraîné des déplacements massifs de plus de deux millions de personnes au premier trimestre 2023, avant de se stabiliser autour de ce niveau à la fin de 2024 (OCHA, 2023 ; OCHA, 2024)

+1 000 000 de PDI

étaient retournées dans leur localité d'origine à la fin de 2024 (UNHCR, 2025), signe que la situation évolue et que les réponses ne peuvent plus se limiter à une gestion ponctuelle de l'urgence.

2. Méthodologie

2.1. Données

L'étude a utilisé les données de l'enquête téléphonique à haute fréquence sur les personnes déplacées internes (HFPS-IDP). C'est une enquête qui a été réalisée par la Banque mondiale en 2021. Trois vagues d'enquête ont été réalisées entre mai et juillet 2021, auprès d'un échantillon d'environ 1000 ménages PDI par vague, représentatif des ménages déplacés internes. Notre analyse se concentre sur un échantillon de près de 3300 observations, correspondant à plus de 1100 ménages uniques. Selon les variables explicatives mobilisées, l'échantillon exact utilisé dans chaque modèle de régression peut différer légèrement de ce total en raison de valeurs manquantes sur certaines variables ; la taille précise de l'échantillon est indiquée sous chaque tableau de résultats.

2.2. Statut d'emploi et sécurité alimentaire

L'analyse est faite sur deux dimensions. Il s'agit du statut d'emploi des PDI et de la sécurité alimentaire. Les données utilisées permettent de catégoriser quatre statuts d'emploi mutuellement exclusifs : (1) sans emploi (chômage) ; (2) travailleur indépendant non agricole, c'est-à-dire en auto-emploi informel hors agriculture (petit commerce, artisanat, services, etc.) ; (3) travailleur de l'agriculture familiale ; (4) travailleur salarié.

Concernant la sécurité alimentaire, elle est mesurée par le score continu d'insécurité alimentaire (HFIAS) et sa décomposition en une variable qui classifie la sécurité alimentaire en quatre niveaux (sécurité alimentaire, insécurité alimentaire légère, insécurité alimentaire modérée, insécurité alimentaire sévère).

2.3. Stratégie d'analyse

Trois méthodes économétriques complémentaires sont mobilisées :

- La première permet d'identifier les facteurs qui influencent l'accès à l'emploi. Nous sommes donc intéressés aux facteurs explicatifs de l'accès à l'emploi des PDI comme le sexe, l'âge, le niveau d'éducation, la localisation de l'individu.
- La deuxième offre la possibilité de mesurer l'effet de l'emploi sur le niveau de sécurité alimentaire. Nous appliquons une approche qui permet de neutraliser l'influence des caractéristiques inobservées et stables du ménage, ce qui permet d'isoler plus rigoureusement l'effet propre d'un changement de statut d'emploi sur la sécurité alimentaire du ménage.
- La dernière ouvre la voie à la mesure de l'effet de l'emploi sur le risque de sévérité de la faim. Elle permet d'apprécier comment l'occupation d'un emploi donné réduit la probabilité pour un ménage de basculer dans les catégories d'insécurité alimentaire les plus sévères.

En somme le passage d'un modèle à l'autre répond donc à une logique précise de compréhension complémentaire.

3. Principaux résultats

3.1. Portrait de l'emploi des PDI

Près d'un tiers des répondants (31,6 %) sont sans emploi. Pour ceux qui travaillent, l'emploi formel reste rare car seulement 14,2 % sont salariés. La majorité se tourne vers l'auto-emploi non agricole (27,5 %,) ou vers l'agriculture familiale (26,6 %). L'auto-emploi non agricole et l'agriculture familiale constituent donc les deux principales stratégies de subsistance des PDI. Cela est le reflet d'un marché du travail dominé par l'informel.

Tableau 1. Répartition des PDI selon le statut d'emploi

Statut d'emploi	Part des PDI (%)
Sans emploi (chômage)	31,6 %
Auto-emploi non agricole (informel)	27,5 %
Agriculture familiale	26,6 %
Emploi salarié	14,2 %

3.2. Les déterminants de l'accès à l'emploi des PDI

Les résultats du tableau A1 montrent la probabilité/chance des PDI d'avoir un des trois types d'emploi par rapport à l'absence d'emploi qui est la situation de référence. Un coefficient supérieur à 1 indique une probabilité relative plus élevée d'occuper ce type d'emploi ; un coefficient inférieur à 1, une probabilité plus faible. Cinq principaux résultats se dégagent.

- **L'éducation, un facteur favorisant surtout l'auto-emploi non agricole**
  Disposer d'une éducation formelle multiplie par près de trois la probabilité de s'auto-employer dans le secteur non agricole plutôt que d'être sans occupation. Mais cela reste sans effet significatif pour l'accès à l'agriculture familiale ou au travail salarié.
- **Être de sexe féminin, un frein à l'accès à l'agriculture familiale et au travail salarié**
  Être une femme n'a pas d'effet statistiquement significatif sur l'accès à l'auto-emploi non agricole ; dans ce segment, qui regroupe notamment le petit commerce, les services domestiques ; l'artisanat, etc., les femmes PDI ont des chances d'accès comparables à celles des hommes. L'écart se concentre ailleurs. En effet, toutes caractéristiques égales par ailleurs, être une femme réduit les chances d'occuper un emploi dans l'agriculture familiale d'environ 54 % et les chances d'être salariée d'environ 82 %, par rapport aux hommes. Ce résultat met en lumière les barrières d'accès à la terre et le poids des charges domestiques qui pèsent davantage sur les femmes et les privent du travail dans l'agriculture familiale et le travail salarié formel. À cela s'ajoute le fait que ces emplois sont souvent plus contraignants en horaires ou en actifs requis.
- **L'âge, une caractéristique qui façonne fortement la trajectoire d'emploi des PDI**
  Les PDI ayant un âge compris entre 30 et 39 ans affichent les meilleures chances d'accès à l'emploi salarié. À l'inverse, les PDI de 60 ans et plus sont significativement moins présents à la fois dans l'emploi salarié et dans l'auto-emploi non agricole, et se rabattent sur l'agriculture familiale qui ne demande ni contrat ni embauche formelle. Dans le même ordre d'idées, les PDI de 50 à 59 ans suivent une trajectoire similaire, avec une probabilité plus élevée de travailler dans l'agriculture familiale.

- **Les ménages de grande taille, un frein à l'emploi dans l'agriculture familiale**
  Plus un ménage PDI est de grande taille, moins il y a de chances de travailler dans l'agriculture familiale. Ce résultat peut traduire une disponibilité ou un accès limité à la terre pour des ménages PDI de grande taille. Le lien entre la taille du ménage et le travail salarié est moins perceptible. À ce niveau, seuls les ménages de tailles intermédiaires (10 à 19 personnes) affichent un effet négatif significatif, sans tendance claire pour les ménages plus petits ou plus grands.

- **La localisation géographique, un facteur à prendre en considération ; l'historique de déplacement, un facteur moins important**
  Les résultats mettent en lumière les opportunités d'emploi des PDI selon la zone d'accueil. Le Grand-Ouest offre des opportunités d'auto-emploi nettement plus importantes tandis que le Grand-Est présente des chances plus faibles d'accès à l'agriculture familiale et à l'emploi salarié. Ces écarts territoriaux appellent à une approche différenciée selon les zones agroécologiques et économiques d'accueil. À l'inverse, le nombre de déplacements subis par le ménage n'a pas d'effet statistiquement significatif sur le type d'emploi occupé. Ce n'est donc pas la répétition des déplacements en elle-même mais bien le profil du ménage i.e. âge, sexe, éducation, taille, localisation qui structure l'accès à l'emploi.

3.3. L'impact différencié de l'emploi sur la sécurité alimentaire

Le tableau 2 synthétise l'effet de chaque type d'emploi (par rapport à l'absence d'emploi) sur la sécurité alimentaire des ménages PDI, à la fois sur le score continu d'insécurité alimentaire (modèle à effets fixes) et sur le risque de basculer dans une catégorie de sévérité plus élevée (modèle logit ordonné à effets fixes).

Tableau 2. Impact du type d'emploi sur la sécurité alimentaire des PDI

Type d'emploi	Effets fixes - Score HFIAS	Logit ordonné à effets fixes -Sévérité (log-odds)
Auto-emploi (non agricole)	-0,067	-0,205
Agriculture familiale	-0,091	-0,304*
Salarié	-0,391***	-0,439***

*Note : un coefficient négatif indique une amélioration de la sécurité alimentaire (modèle à effets fixes) ou une probabilité réduite de basculer dans une catégorie d'insécurité alimentaire plus sévère (modèle logit ordonné). * p<0,10 ; ** p<0,05 ; *** p<0,01. Référence = sans emploi.*

Deux constats se dégagent :

- **Premièrement**, l'emploi salarié est la seule catégorie qui améliore de façon significative et robuste la sécurité alimentaire, et il réduit aussi significativement le risque de sévérité. Ce résultat fait écho au choix, déjà fait par la politique nationale de l'emploi et la politique nationale de protection sociale, de traiter la création d'emplois stables comme un levier prioritaire de sécurisation des revenus ; il en confirme la pertinence pour les PDI.
- **Deuxièmement**, l'agriculture familiale n'améliore pas significativement la sécurité alimentaire de façon globale, cependant, elle réduit significativement le risque de basculer dans une insécurité alimentaire sévère. Elle agit donc moins comme un levier d'amélioration mais plutôt comme un filet de sécurité contre la faim la plus aiguë. L'auto-emploi non agricole, bien que très répandu, n'a d'effet statistiquement démontré sur aucun des deux indicateurs dans cet échantillon. Ce qui ne signifie pas qu'il est sans valeur pour les ménages, mais que son effet sur la

sécurité alimentaire n'est, en moyenne, pas distinguable de celui de l'absence d'emploi. Ces résultats nuancent l'idée que toute activité économique protège également contre l'insécurité alimentaire. Ainsi donc, la nature de l'emploi, sa régularité et la stabilité du revenu qu'il procure importent.

4. Recommandations de politiques

Trois messages clés se dégagent de l'analyse et structurent les recommandations qui suivent.

Message clé n°1 : L'emploi, un rempart contre la faim, à condition d'être stable
Tous les emplois ne protègent pas de la même manière contre l'insécurité alimentaire des PDI. Seul l'emploi salarié améliore significativement la sécurité alimentaire des ménages PDI. L'auto-emploi informel et l'agriculture familiale, bien qu'importants comme stratégies de subsistance, ne permettent pas, à eux seuls, d'obtenir un effet équivalent.

Message clé n°2 : Le sexe, l'âge et l'éducation déterminent l'accès à l'emploi
Les femmes PDI ont moins de chances d'occuper un emploi salarié ou de travailler dans l'agriculture familiale que les hommes. Les personnes de plus de 60 ans exclues du marché du travail salarié se rabattent sur l'agriculture familiale. L'absence d'éducation formelle est associée à une faible probabilité d'accès à l'auto-emploi non agricole. Ces écarts appellent ainsi à des interventions ciblées plutôt que des programmes génériques

Message clé n°3 : L'agriculture familiale, un filet de sécurité à renforcer
L'agriculture familiale ne garantit pas, à elle seule, une sécurité alimentaire complète, mais elle joue un rôle déterminant pour empêcher les ménages de basculer dans les formes les plus sévères d'insécurité alimentaire. Son potentiel de protection doit être renforcé par un meilleur accès des PDI à la terre, aux intrants et aux marchés.

4.1. Prioriser l'accès à l'emploi salarié formel et stable

Deux leviers, peuvent faciliter l'accès au travail salarié pour les PDI :

- **Subventions à l'embauche** : Cela consiste à mettre en place, en lien avec la Politique nationale de l'emploi, des dispositifs temporaires de prise en charge partielle des salaires ou d'allègement des charges sociales pour les entreprises des zones d'accueil qui recrutent des PDI sous contrat à durée déterminée renouvelable, avec un accompagnement vers la pérennisation des postes.
- **Programmes HIMO renforcés** : il s'agira de prioriser les PDI dans les programmes de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO). Ces emplois étant toutefois souvent saisonniers et faiblement rémunérateurs, il est recommandé de privilégier des formules de type « HIMO Plus », combinant chantiers temporaires et transfert de compétences techniques afin de faciliter la transition des bénéficiaires vers des emplois salariés plus stables et mieux rémunérés. Ces compétences resteront utiles à leur communauté à long terme même en cas de retours.

4.2. Cibler les groupes les plus vulnérables pour réduire les inégalités d'accès

Les femmes, les PDI âgées de plus de 60 ans et les PDI sans éducation formelle font face à des obstacles spécifiques d'accès à l'emploi, ce qui appelle à des réponses différenciées. Il s'agira donc de :

- **développer**, pour les femmes, des programmes spécifiques de formation professionnelle et d'appui à l'activité économique, incluant des solutions de garde d'enfants ou d'aménagement des horaires pour lever les contraintes liées aux charges domestiques ;
- **renforcer**, pour les personnes âgées exclues du marché du travail salarié, les mécanismes de protection sociale et les transferts alimentaires ;
- **intensifier** l'accès à la formation professionnelle et technique pour les PDI peu ou pas instruites, afin d'élargir leurs possibilités d'insertion économique au-delà de l'auto-emploi.

4.3. Renforcer la productivité de l'agriculture familiale comme filet de sécurité alimentaire

Puisque l'agriculture familiale protège contre la faim sévère sans garantir une sécurité alimentaire complète, l'enjeu est d'en consolider la fonction de filet de sécurité tout en augmentant sa capacité à améliorer durablement les revenus alimentaires des ménages :

- **faciliter** l'accès des PDI à la terre, en quantité et en qualité, dans les communautés hôtes, en concertation avec les autorités coutumières et locales ;
- **appuyer** l'intensification agricole par la distribution d'intrants de qualité et la promotion de pratiques moins exigeantes en superficie, adaptées aux PDI disposant de parcelles limitées ;
- **adapter** les interventions aux potentialités de chaque zone agroécologique d'accueil, les opportunités productives variant sensiblement d'une région à l'autre.

En définitive, la lutte contre les flux financiers illicites ne relève pas uniquement des administrations fiscales ou des services de contrôle. Elle constitue un enjeu stratégique de gouvernance, de sécurité et de souveraineté économique.

5. Conclusion

Le déplacement forcé a brutalement interrompu les trajectoires de vie de plus de deux millions de personnes au Burkina Faso. Cette note montre que l'emploi peut être un vecteur essentiel de reconstruction de leur autonomie et de leur sécurité alimentaire mais que cet effet dépend étroitement du type d'emploi occupé. L'emploi salarié protège significativement, l'agriculture familiale protège contre la faim sévère sans garantir une sécurité alimentaire complète, et l'auto-emploi informel non agricole n'a pas démontré d'effet propre dans cet échantillon.

En cohérence avec ces résultats, trois priorités se dégagent : faciliter l'accès à des emplois stables et formels, notamment via des subventions à l'embauche et des programmes HIMO renforcés ; cibler les obstacles spécifiques rencontrés par les femmes, les personnes âgées et les personnes peu instruites ; et renforcer la productivité de l'agriculture familiale pour en consolider le rôle de filet de sécurité.

6. Bibliographie

- **Engel, S., & Ibáñez, A. M. (2007)**. *Displacement Due to Violence in Colombia: A Household-Level Analysis. Economic Development and Cultural Change, 55(2), 335–365. https://doi.org/10.1086/508712*
- **Gouvernement du Burkina Faso / CONASUR. (2023).** *Stratégie nationale de relèvement des personnes déplacées internes et des communautés d'accueil (SNR-PDICA) 2023-2027. https://conasur.gov.bf*
- **Ivlevs, A., & Veliziotis, M. (2018)**. *Beyond conflict: Long-term labour market integration of internally displaced persons in post-socialist countries. Journal of Vocational Behavior, 105, 131–146. https://doi.org/10.1016/j.jvb.2017.12.003*
- **Kondylis, F. (2010)**. *Conflict displacement and labor market outcomes in post-war Bosnia and Herzegovina. Journal of Development Economics, 93(2), 235–248. https://doi.org/10.1016/j.jdeveco.2009.10.004*
- **OCHA. (2023, mai 18)**. *West and Central Africa: Weekly Regional Humanitarian Snapshot (09-15 May 2023). https://www.unocha.org*
- **OCHA. (2024)**. *Burkina Faso : Plan de réponse humanitaire 2024. https://www.unocha.org*
- **Torosyan, K., Pignatti, N., & Obrizan, M. (2018)**. *Job market outcomes for IDPs: The case of Georgia. Journal of Comparative Economics, 46(3), 800–820. https://doi.org/10.1016/j.jce.2018.07.009*
- **UNHCR. (2025)**. *Burkina Faso - country overview. https://www.unhcr.org/us/where-we-work/countries/burkina-faso*

Annexes

Tableau annexe : Les déterminants de l'accès à l'emploi des PDI

Variables	Auto-emploi non agricole	Agriculture familiale	Salarié
Taille du ménage (réf. : 1 à 4 personnes)			
5 à 9 personnes	1,799 *(1,380)*	0,132*** *(0,099)*	0,302 *(0,246)*
10 à 14 personnes	2,103 *(1,610)*	0,070*** *(0,053*	0,159** *(0,132)*
15 à 19 personnes	2,269 *(1,780)*	0,051*** *(0,040)*	0,122** *(0,105)*
20 à 24 personnes	1,170 *(0,955)*	0,044*** *(0,036)*	0,378 *(0,330)*
25 personnes et plus	1,132 *(0,957)*	0,040*** *(0,033)*	0,289 *(0,262)*
Tranche d'âge (réf. : moins de 30 ans)			
30-39 ans	1,783 *(0,789)*	1,567 *(0,714)*	3,006** *(1,549)*
40-49 ans	1,362 *(0,604)*	2,107 *(0,957)*	1,831 *(0,932)*
50-59 ans	0,955 *(0,447)*	2,918** *(1,369)*	0,679 *(0,372)*
60 ans et plus	0,359** *(0,175)*	2,420* *(1,176)*	0,099*** *(0,062)*
Autres caractéristiques individuelles			
Nombre de déplacements subis	0,894 *(0,089)*	1,086 *(0,111)*	0,884 *(0,100)*
Femme (réf. : Homme)	0,932 *(0,229)*	0,462*** *(0,118)*	0,177*** *(0,060)*
Éducation formelle (réf. : sans éducation formelle)	2,875*** *(1,028)*	0,520 *(0,222)*	1,116 *(0,477)*
Zone agroécologique (réf. : autres zones)			
Grand-Ouest	11,264* *(15,634)*	2,916 *(4,203)*	0,123 *(0,222)*
Grand-Est	0,765 *(0,297)*	0,446* *(0,195)*	0,166*** *(0,097)*
Vague d'enquête (contrôle ; réf. : vague 1)			
Vague 2	1,178 *(0,183)*	0,980 *(0,162)*	1,694*** *(0,335)*
Vague 3	1,517** *(0,256)*	2,999*** *(0,541)*	2,233*** *(0,489)*

*Note : Modèle logit multinomial à effets aléatoires (entrées : rapports de risque relatif [RRR] ; erreurs-types entre parenthèses). Variable dépendante : statut d'emploi (référence = sans emploi/chômage). RRR (>1) Effet positif sur la probabilité d'emploi. RRR (<1) Effet négatif sur la probabilité d'emploi. Effets aléatoires au niveau du ménage ; erreurs-types groupées au niveau du ménage. N = 2 693 observations (échantillon légèrement inférieur à l'échantillon total du panel en raison de valeurs manquantes sur certaines variables explicatives). * p<0,10 ; ** p<0,05 ; *** p<0,01.*

CAPES

Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales

(+226) 25 37 43 55
courrier@capes.bf
www.capes.bf

Scannez ce code QR et accédez
à l'ensemble de nos policy papers

Le savoir au service du développement !